

## **BUDGET PRÉVISIONNEL 2020-2021**

Pour 2020-2021, nous envisageons un budget prévisionnel de recettes de 12 700 et de dépenses de 13 305 € (voir tableau du doc 2 BILAN FINANCIER 2019-2020 – comparatif prévi -2<sup>e</sup> page)

- Du fait de la baisse de la souscription aux services
- Augmentation des formations à venir
- Utilisation de l'excédent de l'exercice antérieur

SEL'idaire pérennise son accompagnement et son soutien aux SEL, en assurant les services proposés et offerts au titre de la mutualisation de l'aide entre les SEL, pour les SEL.

### **Budget prévisionnel 2020-2021. Orientations budgétaires**

- Continuer le service aux SEL (assurance relais adhésion offertes la première année pour les SEL naissants, adhésion offerte pour les SEL qui s'inscrivent pour la première fois à SEL'Idaire, conseils, appartenance au réseau des SEL, carte de France, SEL Services, etc...)
- Réunir le plus possible les bénévoles des commissions lors réunions des Conseils d'Animation afin de renforcer les liens, créer une véritable dynamique renforçant l'action de SEL'idaire auprès des SEL.
- Privilégier et élargir la communication sous toutes ses formes, travail sur nouvelle diffusion d'information.
- Continuer le travail sur la version « téléphone portable »
- Etendre la visibilité de SEL'idaire, la Maison Commune des SEL, et continuer à créer le véritable réseau que les SEL recherchent.
- Elargir la communication vers les SEL et vers l'extérieur, associations amies et information grand public.
- Solliciter les SEL et être présent lors des manifestations.
- Soutenir les SEL demandeurs lors de leur présentation du mouvement des SEL dans les événements.
- Poursuivre et élargir les formations pour les bénévoles.

### **CONCLUSION**

Pour l'exercice 2019/2020, le compte de résultat est excédentaire de 4 648 euros, malgré la diminution des SEL inscrits, grâce aux dons des SEL, et à la baisse significative des dépenses.

Nous prévoyons un budget à l'équilibre pour 2020/2021 grâce à l'utilisation d'un excédent du compte de résultat. En raison de cet excédent les montants des cotisations seront les suivants pour 2020-2021 :

- Le montant de l'adhésion-réadhésion du SEL restera inchangé à 0.20€ /adhérent
- Le montant de la souscription aux services diminue de 0.10 € soit 0.50 € /adhérent
- Le montant de l'adhésion-réadhésion des SEL de fait et SEL adhérent à la Coordination Ile de France est maintenue à 10 unités/adhérent.

***SEL'idaire remercie chaleureusement l'ensemble des SEL qui ont fait un don cette année (1278 euros), témoignage de leur confiance. Ces SEL ont apporté un soutien réel, matériellement et moralement, et confortent SEL'idaire dans son action et ses choix.***

***Ils se positionnent comme acteurs dans le fonctionnement de SEL'idaire.***

Unités - Exercice 2019 – 2020 – Cotisation en unités des SEL et Adhérents individuels

Cotisation des SEL de Fait : 13 115 unités

Cotisation des SEL Ile de France : 12 480 unités

Dons des SEL totaux : 60 000 unités

Confiances 2020 à distribuer voir tableau des confiances (annexe suivante)

